

Libellé :

Déplacement d'un compteur gaz G25

Description :

Cette prestation comprend :

- le déplacement du technicien
- le déplacement d'un compteur gaz
- le remplacement du compteur en cas de vétusté
- la mise en service du compteur (voir travaux préparatoires)

Travaux préparatoires à réaliser par le client :

- libérer le local des compteurs
- si le compteur doit être mis en service lors de la pose :
 - l'attestation de conformité ⁽¹⁾ de l'installation gaz est exigée
 - un contrat valide souscrit auprès d'un fournisseur doit être enregistré chez Sibelga
 - l'accès au lieu de fourniture desservi par le compteur doit être garanti
- autre en fonction de la visite de notre technicien

Comment introduire sa demande ?

Demande à introduire par écrit :

- directement via le site www.sibelga.be > Raccordements et compteurs
- par courrier au moyen d'un formulaire :
 - à télécharger sur le site www.sibelga.be ou
 - à demander au service clientèle (02/549.41.00) → **offre écrite**

Etapes :



Travaux fréquemment associés :

- Déplacement d'un branchement $Q \leq 40 \text{ m}^3/\text{h}$ FFG4007
- Déplacement d'un branchement $Q > 40 \text{ m}^3/\text{h}$ FFG4009
- Allongement ou déplacement d'un branchement dans une même fouille FFG4011

⁽¹⁾ Voir lexique